



# COMMISSION FUTSAL

## Procès-Verbal n° 26

Réunion du : **Mardi 23 Mai 2023**

Président : **M. Patrick FAUTRAD**

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la Commission d'Appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

### ORDRE DU JOUR

- Informations

### INFORMATIONS

#### CHAMPIONNATS 2022-2023

Les différents championnats Futsal étant terminés, le classement a été mis à jour sur le site du District après avoir tenu compte d'une part des pénalités sur les sanctions disciplinaires et d'autre part sur l'obligation d'encadrement des équipes.

Il s'ensuit donc :

#### D1 Futsal :

**TOULON EST FUTSAL** termine premier et accède à la **R1 Futsal** pour la saison 2023-2024.

**AS ARCOISE** descend en D2 Futsal.

#### D2 Futsal :

**FC SEYNOIS** termine premier.

**FC DRACENIE** est second.

Ces deux clubs accèdent en D1 Futsal pour la saison 2023-2024.

#### U15 Futsal :

**ST MAX FUTSAL** termine premier.



District du Var de Football



## FINALES DES COUPES DU VAR

Place ce dimanche 28 mai 2023 aux Finales des Coupes du Var qui se dérouleront au Gymnase Gassendi de Rocbaron.

### PROGRAMME DE CETTE JOURNEE

Nous mettrons en place quelques matchs de Jeunes le matin (U11 ou U13) ainsi qu'un match de Féminines à 12heures.

*14H : FINALE COUPE DU VAR U15 FUTSAL – HIBOU ACADEMIE / ST MAX FUTSAL*

*16H : FINALE COUPE DU VAR U18 FUTSAL – HIBOU ACADEMIE / TOULON EST*

*18H : FINALE COUPE DU VAR SENIORS – ISSOLE FUTSAL / SC TOULON*

La Commission souhaite bonne chance à toutes ces équipes.

### REUNION DE FIN DE SAISON AVEC LES CLUBS

Une réunion pour clôturer la saison aura lieu le **Mardi 13 juin 2023 à 18h30** au siège du District.

---

*Prochaine réunion  
Mardi 30 Mai 2023*

**Le Président :** Patrick FAUTRAD